

Justificatif généré le 29/07/2024

Support de parution :



Date de parution :

29/07/2024

Département :

Seine-Saint-Denis (93)

URL de l'annonce :

www.actu-juridique.fr/a/19301572941753-2023J00547_2024-07-11

N° d'annonce :

19301572941753-2023J00547_2024-07-11

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

EXTRAIT DE JUGEMENT - JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER
JUGEMENT EN DATE DU 11 JUILLET 2024

CG BAT

Siège social : 9 Bis Rue de Paradis, 93600 Aulnay-Sous-Bois

799684873 R.C.S. Paris

Activité : travaux de plâtrerie

Greffe du tribunal de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Gheorghe CINTA pour une durée de 7 ans.